



SÉANCE DU 17 Juin 2008 (compte rendu intégral des débats)

CONSEIL EUROPÉEN DES 19 ET 20 JUIN 2008 ET
PRÉSIDENTE FRANÇAISE DE L'UNION EUROPÉENNE

Débat sur une déclaration du Gouvernement

[M. Louis de Broissia](#). Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'État, monsieur le président de la délégation pour l'Union européenne, mes chers collègues, qu'il me soit d'abord permis de me réjouir que mon intervention ne soit qu'un interlude entre celles de deux collègues femmes, Mmes Monique Cerisier-ben Guiga et Alima Boumediene-Thiery ! (Sourires.)

Monsieur le secrétaire d'État, quelques jours après le « non » irlandais, il s'agit évidemment de rendre l'Europe non seulement plus proche et plus démocratique, mais surtout positive aux yeux de nos concitoyens.

Au demeurant, j'indiquerai à l'adresse de M. Bret, dont j'ai écouté l'intervention avec amitié et respect, que décrire la construction européenne comme un « croquemitaine », alors même qu'elle a permis de mettre un terme à l'arbitraire, à l'horreur, à la barbarie, à la guerre, est un contresens que nous ne pouvons pas commettre ici au Sénat.

[M. Hubert Haenel](#), président de la délégation pour l'Union européenne. Très bien !

[M. Louis de Broissia](#). Puisque tout a déjà été dit par mon excellent collègue Robert del Picchia au nom du groupe de l'UMP, je me bornerai à évoquer les efforts entrepris à l'échelle européenne en vue de la libération du potentiel des petites et moyennes entreprises.

[M. Hubert Haenel](#), président de la délégation pour l'Union européenne. Très bien !

[M. Louis de Broissia](#). Je m'intéresse depuis des années à l'élaboration d'une législation européenne en faveur de la petite entreprise, à l'instar du *small business act* américain. Cette idée a été défendue avec courage et audace par Christine Lagarde, alors ministre déléguée au commerce extérieur – je l'avais d'ailleurs accompagnée à Bruxelles –, et s'inscrivait dans la stratégie de Lisbonne.

Je rappelle qu'aux États-Unis le *small business act*, voté en 1953, en pleine guerre de Corée, a permis, à une époque où il fallait libérer les énergies créatrices, de mettre en place une agence fédérale indépendante dont le mandat est de conseiller les PME, de défendre leurs intérêts et de leur faciliter l'accès au capital privé. C'était le temps où des entreprises naissaient dans des garages de la Silicon Valley, tandis que Sophia-Antipolis n'existait pas encore...

[M. Hubert Haenel](#), président de la délégation pour l'Union européenne. Eh oui !

[M. Louis de Broissia](#). Nous avons, dans un premier temps, envisagé de nous inspirer purement et simplement du *small business act*. Cependant, notre projet a dû être élargi, car une clause réservataire sur le modèle américain imposait une renégociation à l'échelon européen de l'accord sur les marchés publics de l'OMC, voie dans laquelle la France n'a pas été suffisamment suivie par ses partenaires européens.

Le Gouvernement, s'il a continué de défendre sa proposition de réciprocité avec les États-Unis pour l'accès aux marchés publics des PME, n'en a pas oublié pour autant les autres mesures en faveur des PME qui constituent le fond de la méthode américaine et devraient permettre d'obtenir un accord à l'échelon européen. Je me félicite, à cet égard, de la persévérance française, les résultats déjà constatés montrant bien que lorsqu'il y a une volonté politique, il y a un chemin, comme l'affirmait le général de Gaulle. (M. le secrétaire d'État approuve.)

Depuis, une grande consultation a été lancée par la Commission, à laquelle ont été associés les gouvernements des États membres, ainsi que, j'en puis témoigner, les représentants des PME. Les premières conclusions, qui ont été publiées à la fin du mois d'avril, constitueront le socle de la proposition que formulera la Commission pour un *small business act* à l'européenne ; ce devrait être l'événement marquant de ces prochains jours.

S'inspirant des travaux du Sénat – cela soit dit en toute immodestie ! –, de ceux de Mme Lagarde, ainsi que du rapport établi par Lionel Stoléru à la demande du Président de la République, la France a fait parvenir ses conclusions dès l'annonce de la consultation. Nous souhaitons que la présidence française soit l'occasion d'encourager vivement cet engagement en faveur des entreprises petites et moyennes, facteur d'innovation, de prévention des délocalisations, de progrès et de dialogue social.

À titre personnel, je suis attaché à certaines mesures qui permettraient de répondre à des exigences précises de simplification et de clarification du statut des PME, de telle sorte que puisse être amélioré leur accès aux marchés privés et publics, ainsi qu'au financement. Nous y reviendrons prochainement, lors de la discussion du projet de loi de modernisation de l'économie.

Je souhaiterais par exemple qu'à l'occasion de la présidence française l'environnement des PME soit amélioré, car c'est d'elles que dépend la véritable croissance, que l'esprit d'entreprise soit promu et l'accès à la mobilité professionnelle simplifié, les créateurs de PME étant généralement d'anciens salariés ayant changé de cap.

Je souhaite en outre l'adoption du brevet communautaire, à laquelle nous avons beaucoup travaillé, le développement de l'aide aux entreprises dans leurs démarches, par l'amélioration de leur information et la sensibilisation des donneurs d'ordres, l'harmonisation de l'impôt sur les sociétés et la création d'un fonds de garantie destiné aux PME.

En résumé, mes chers collègues, la priorité doit être donnée à la croissance des PME, les entreprises de taille intermédiaire, comptant de 250 à 2 000 salariés, manquant cruellement, alors que ce sont elles qui permettront à l'Europe, si nous supprimons les effets de seuil, de connaître une vraie croissance.

Je tiens à faire observer que, dans le cadre de la législation nationale, le projet de loi de modernisation de l'économie représente un premier pas audacieux, puisque son article 7 a pour objet d'instaurer, en matière de passation des marchés publics, un traitement préférentiel pour les PME innovantes, sur lesquelles l'effort doit porter.

Je conclurai, monsieur le président, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, en soulignant que la volonté française a permis qu'une nouvelle ère s'ouvre au regard de l'amélioration de la compétitivité des PME. Nous devons avoir pour ambition que celle-ci s'inscrive enfin au premier rang des objectifs européens : c'est un des vœux que je forme à la veille de la présidence française de l'Union. (Applaudissements sur les travées de l'UMP et de l'UC-UDF.)